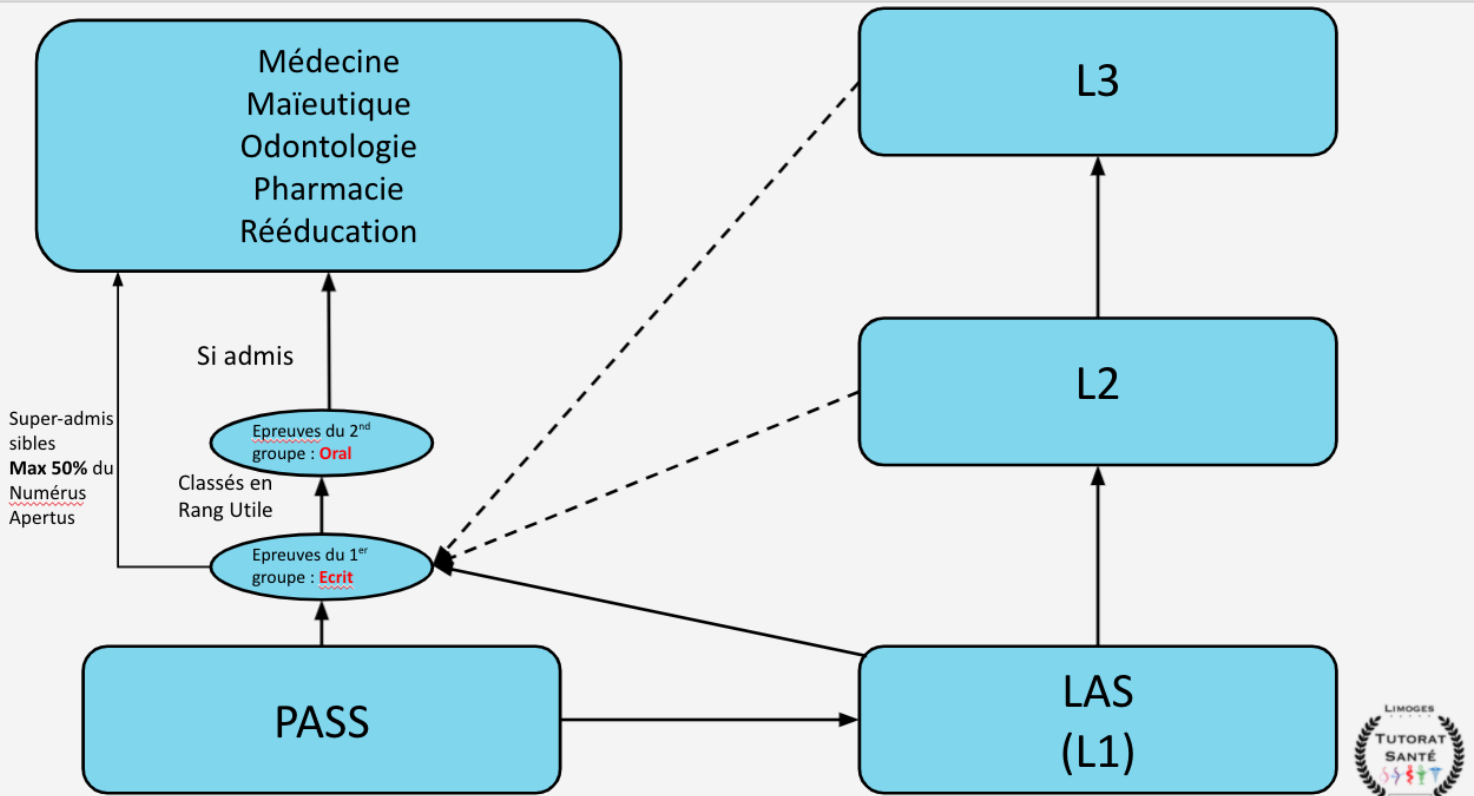


L'ACCÈS DEPUIS LAS



L'accès aux études de santé depuis la LAS se décompose ainsi :

- L'étudiant doit en premier lieu valider son année de licence en première session pour accéder aux épreuves du premier groupe.
- À l'issue des épreuves du premier groupe plusieurs cas de figure :
 - L'étudiant remplit les critères de super-admissibilité et il accède directement à la filière qu'il avait présentée.
 - L'étudiant est classé en rang utile et il accède aux épreuves du second groupe.
 - L'étudiant n'est pas classé en rang utile et peut accéder à la L2 de sa licence si il a validé son année. Il peut alors retenter le concours en L2, à condition de ne pas avoir déjà utilisé ses 2 chances.